Image not found or type unknown

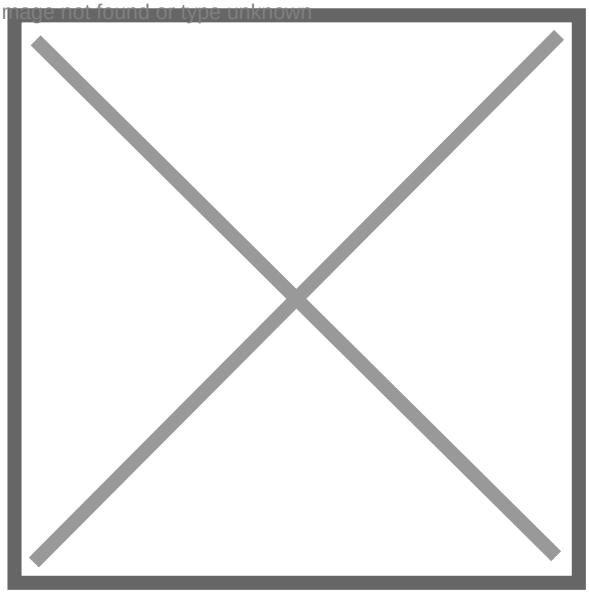

Démition puis -je me retourner contre mon entreprise

Par **tita64**, le **28/01/2015** à **11:23**

bonjour ,je suis entrée dans cette entreprise au titre de travailleuse handicapée en decembre 2011 sur un poste adapté mais trés vite on m as changée de poste et les horaires n ont pas arrétés de changés je me suis plainte a plusieures reprises mais sans sucsés le travail que l on m imposait etait de plus en plus dure a suporté et les horaires changeant également , donc en juin 2014 j ai demandée que l on m accorde une rupture conventionnelle qui m a été refusée et dés lord j ai subit de la part de mes collegues et un chef d équipe en particulier des affrontements dur a suportés qui m ont conduite a démitionner ma question est la suivante :est ce que je peut me retourner contre c ette entreprise ?
merci

Par **moisse**, le **28/01/2015** à **11:31**

Bonjour,
Il est toujours possible de demander au conseil des prudhommes la requalification de cette démission en licenciement sans cause réelle et sérieuse.
Mais vous avez été mal avisée ou mal conseillée en démissionnant SANS INDIQUER UNE PRISE C'ACTE.
Vous êtes maintenant devant un dossier qui va s'éterniser sans recevoir les allocations de chômage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés